

PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES

DECISION

La Directrice Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret n° 94-1166 du 28 décembre 1994 relatif à l'organisation des services déconcentrés du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et notamment son article 7 précisant que pour l'exercice des pouvoirs propres qu'il tient des lois et des règlements, le Directeur Départemental peut déléguer sa signature aux membres du corps de l'inspection du travail placés sous son autorité ;

VU l'arrêté du 28 décembre 1994 relatif à l'organisation des Directions Régionales et Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de métropole ;

VU l'arrêté n° 846 du 3 octobre 2001 nommant Monsieur Paul GOSSARD Directeur Adjoint du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté n° 244 du 4 octobre 2006 nommant Madame Ginette FRANC Directrice Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Pyrénées-Orientales ;

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Délégation est donnée à Monsieur Paul GOSSARD, Directeur Adjoint du Travail, à l'effet de signer les décisions, actes ou documents relevant des pouvoirs propres de la Directrice du Travail dans les domaines suivants :

- inspection et législation du travail ;
- institutions représentatives du personnel ;
- prévention des risques professionnels ;
- suivi de la négociation collective ;
- relation avec les services judiciaires ;
- insertion des travailleurs handicapés ;
- contrôle des licenciements pour motif économique (carence, avis et observations) ;
- main-d'œuvre étrangère ;
- formation professionnelle et formations en alternance ;
- apprentissage ;
- homologation d'une rupture conventionnelle de contrat de travail à durée indéterminée.

Article 2 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 25 juillet 2008

La Directrice Départementale,

  
Ginette FRANC

0625



Direction  
départementale du travail,  
de l'emploi  
et de la  
formation professionnelle  
des Pyrénées-Orientales

Direction

76, Boulevard Aristide Briand  
66026 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : 04 68 66 25 19  
Télécopie : 04 68 67 28 82

Services d'informations  
du public :  
3615 Emploi 0,15 €/mn  
(Modulo 0,077 €)  
internet : www.travail.gouv.fr